

RÉFORME ET GUERRES DE RELIGION DANS LE HAUT-ADOUR

Jean-Christophe SANCHEZ*

En 1562, Bernard de Castillon [orthographié aussi Castilhon], recteur d'Asté, Guillaume Aucon, Bertrand de Forcade et Domende Bedera sont arrêtés et conduits par Freignac, consul de Bagnères, au Parlement de Toulouse pour y être jugés du crime d'hérésie. Leur faute est d'avoir embrassé la foi réformée ! Cet événement nous ramène en Bigorre au temps de la Réforme et des guerres de religion.

Chronologiquement, ce procès s'inscrit dans le contexte des décennies 1560-1570, période au cours de laquelle la Bigorre est dans le domaine de la Maison d'Albret avec à sa tête Jeanne d'Albret (1528-1572) qui adopte le protestantisme en 1560 et qui devient, deux ans plus tard, comtesse de Bigorre. Un tournant se dessine au milieu du siècle quand l'ordonnance ecclésiastique de 1566 doit s'y appliquer, mesure qui déclenche un premier mouvement d'affrontements¹. S'initie alors une période de conflits qui connaît son paroxysme lors de la troisième guerre de religion (1568-1570)². Si la Réforme a gagné des fidèles, les Bigourdans restent majoritairement catholiques et l'action de la monarchie (emprise régnicole de Charles IX, 1560-1574) pour maintenir cet état y est relayée par le sénéchal et le gouverneur.

* Professeur agrégé-chercheur associé à FRAMESPA UMR/CNRS 5136, Université Toulouse Jean Jaurès.

¹ RITTER R., « Jeanne d'Albret et les troubles de religion en Bigorre, Navarre et Soule », *Revue de Béarn*, n°3, 1928-1929, p. 28-84 et n°6, 1932-1933, p. 37-69.

² Le siège épiscopal est alors occupé par Gentianus de Bussy d'Amboise (évêque de 1554 à 1575), cf. LEJOSNE J., « Notice sur les évêques de Tarbes », *Revue d'Aquitaine...*, 6^e année, t. VI, 1862, p. 389-394. Plusieurs sources abondent sur le fait que lors des guerres de religion, il se soit réfugié en Lavedan.

Spatialement ces arrestations concernent Bagnères-de-Bigorre et Asté, deux communautés de la zone montueuse qui traditionnellement passait pour être peu ou pas concernée par la Réforme. Or force est de constater que cette opinion doit être nuancée. C'est pourquoi nous nous intéresserons plus spécifiquement au quarteron de Bagnères qui correspond au Haut-Adour – cantons de Bagnères et de Campan³.

Le corpus sur lequel se base ce travail se compose tout d'abord des sources manuscrites conservées aux archives municipales de Bagnères : actes consulaires de 1569 à 1571.⁴ Pour ce qui est des sources imprimées, rédigées a posteriori, elles forment un corpus qui permet de renouer avec l'histoire de ces communautés mais elles sont le plus souvent à charge contre les huguenots, omettant les horreurs similaires commises par les troupes de la Ligue que relate néanmoins Pierre Olhagaray⁵.

³ Cet article permet de s'intéresser au quarteron ou *quarteronatge*, entité territoriale bigourdane mal connue cf. ZINK A., *Pays ou circonscriptions-Les collectivités territoriales de la France du Sud-Ouest sous l'Ancien Régime*, Publications de la Sorbonne, 2000 et BASCLE DE LAGREZE G., *Histoire du droit dans les Pyrénées (Comté de Bigorre)*, Imp. Impériale, Paris, 1867. Pour ce qui est plus précisément du quarteron de Bagnères, il se compose alors, outre Bagnères qui est *mestressa villa/ville-maîtresse* ou *cap de cartho*, de Beudéan, Asté, Gerde et Lyas (Lies), Escotz, Bonemazon (Bonnemaison), Esconetz (Esconnets), Argelès, Merlheu (Mérilheu), Hauba (Hauban), Ordisan (Ordizan), Trébons, Posac (Pouzac), et Labassère.

⁴ Ces actes consulaires sont des arrêts, rôles, protestations, lettres et cries. Ces documents ont été inventoriés par le père Joseph Laspales, archiviste pendant la période révolutionnaire et ont été reproduits dans DURIER Ch. et DE CARSLADE DU PONT J., *Les Huguenots en Bigorre*, H. Champion, Paris et Cocharaux Fr., Auch, 1884.

⁵ OLHAGARAY Pierre, *Histoire des comtes de Foix, Béarn et Navarre*, Paris, 1609. MAURAN G., *Sommaire description du pays et comté de Bigorre* (1614), Asso.

LA RÉFORME AU MITAN DU XVI^E SIÈCLE

L'historiographie classique oppose un Béarn acquis à la Réforme à une Bigorre qui lui serait radicalement réfractaire et fidèle au catholicisme¹. Ceci est entre autres confirmé par les travaux qui ont permis de cartographier les Eglises « dressées » au XVI^e siècle. Cependant, et à la suite de J.-F. Soulet², nous ne pouvons que nuancer cette affirmation et, malgré des sources lacunaires qui ne permettent pas de quantifier l'expansion du calvinisme, il est possible d'établir une géographie de l'implantation de la Réforme et de sa pénétration où se signalent notamment Bagnères, qui n'a pas eu à subir de pillage comme Lourdes ou Tarbes, et Asté, vicomté du Comte de Gramont³.

Guillaume Mauran, Tarbes, 1998. MIRASSON I., *Histoire des troubles du Béarn au sujet de la religion dans le XVII^e siècle, avec des notes historiques et critiques où l'on voit les principes des maux que les disputes de religion ont causés à la France, par le P. Mirasson, ...*, Paris, Humaire, 1768, XXIV et 428 p.

Des ouvrages du XIX^e siècle s'inscrivent aussi dans ce corpus : LOUBENS E., *Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn*, 2 tomes, Aimé André, libraire éditeur, Paris, 1839. BASCLE DE LAGREZE G., *Histoire religieuse de la Bigorre*, Hachette, 1863, chap VII, p. 75-85. DEVILLE J.-M.-J., *Annales de la Bigorre*, Tarbes, F. Lavigne, 1818. DAVEZAC-MACAYA A., *Essais historiques sur la Bigorre*, vol. 2, Bagnères, Dossun, 1822, cf. chap II et III, p. 149-240.

¹ Ainsi Bascle de Lagrèze écrit à propos de la Réforme : « En Bigorre, ses progrès ne furent pas aussi rapides. Les seigneurs du pays ne virent pas avec déplaisir les attaques portées contre le clergé, dont le pouvoir leur portait ombrage. Mais le peuple, qui trouvait plus de secours et de liberté autour du monastère qu'autour du château féodal, resta inébranlable dans sa foi. L'Eglise y gagna ; elle fut défendue par des hommes doués des plus austères vertus. Elle eut néanmoins à déplorer la chute de quelques-uns de ses ministres, qui, égarés par les nouvelles doctrines, oublièrent leurs engagements sacrés, trahirent sa cause et renièrent leur foi. Heureusement pour nos contrées, ces apostasies furent peu nombreuses. [...] Les habitants de la Bigorre ne cédèrent pas aussi facilement que les Béarnais à l'entraînement des idées nouvelles et à la tyrannie de Jeanne ; aussi, eurent-ils beaucoup à souffrir », *op. cit.*, p. 76-78. Cf. aussi DUFFO J., « Ravages des Huguenots en Bigorre », *Bulletin de la Société Académique des Hautes-Pyrénées*, 1936, p. 102-136

² SOULET J.-F., *Traditions et réformes religieuses dans les Pyrénées Centrales au XVII^e siècle*, éd. Marrimpouey, Pau, 1974.

FORISSIER M., *Le Protestantisme en Bigorre (1548-1848)*, éd. d'Albret, Tarbes 1946.

³ Cependant cette implantation du protestantisme n'a pas abouti à la création d'Eglises réformées. L'archidiaconé

1. « Les ministres de la nouvelle doctrine s'épandirent par la Bigorre »

Si l'on en croit Guillaume Mauran, « à la faveur de la reine Navarre [Jeanne d'Albret], les ministres de la nouvelle doctrine s'épandirent par la Bigorre et prêchèrent en divers endroits les erreurs de leur hérésie. [...] Et combien qu'en France les religieux eussent pris et saccagé les principales villes, neanmoins, en Bigorre, il ne fut commis aucune violence par armes jusqu'en l'année 1567. »⁴

Le quarteron de Bagnères, qui s'inscrit dans le domaine montagnard, se démarque des autres territoires géographiquement similaires⁵. En effet, à l'instar de la vallée d'Aure, les hautes-vallées bigourdanes des Gaves -Lavedan- se caractérisent par une très faible pénétration de la Réforme s'opposant aux troupes huguenotes qui assiègent Lourdes, alors que dans le Haut-Adour la Réforme gagne des fidèles⁶.

du Montaner (archiprêtres de Caixon et de Montaner) et l'archiprêtre de Pontacq sont les territoires avec la plus forte implantation.

⁴ *Op. cit.*, p. 114. Si cette influence est indéniable, il demeure plus difficile d'appréhender celle qu'aurait pu avoir Marguerite d'Angoulême (1492-1549) qui fit des séjours balnéaires à Cauterets (1546-1547) et à Bagnères en compagnie de son époux Henri d'Albret (1551), et qui a séjourné dans son château d'Odos. Sans nul doute elle a contribué, auprès des élites bigourdanes, à favoriser un esprit pré-réformiste.

⁵ Cette dichotomie plaine/montagnes reposerait sur des relations économiques avec le Béarn réformé plus développées entre les communautés bigourdanes de la plaine qu'avec les hautes-vallées. L'implantation de la Réforme serait alors à corrélérer (en partie) avec les axes de communication. Cf. LEFEBVRE H., *La vallée de Campan, étude de sociologie rurale*, PUF, Paris, 1953, p. 151.

⁶ « S'il régnait alors, dans les montagnes des Pyrénées, loin du centre de la civilisation, une ignorance plus profonde et des mœurs plus grossières qu'ailleurs, on y montra du moins plus de fermeté, et l'on sut y résister avec plus de courage aux ordres iniques d'une reine qui, au nom de la liberté évangélique, voulait tyranniser les consciences. » BASCLE DE LAGREZE, *op. cit.*, p. 79.

2. La Réforme à Bagnères

Les sources permettent d'affirmer qu'il y avait à Bagnères, tout comme à Tarbes et Rabastens¹, une communauté réformée dans la décennie 1560 : ainsi le 15 janvier 1569, un arrêt des consuls accède à l'injonction du sénéchal de Bigorre -le baron de Bazilhac-, de « vendre les biens meubles et immeubles de ceux de la Religion ». Cependant les sources ne permettent pas de quantifier « ceux de la Religion » et d'appréhender quelles couches de la société étaient acquises à la Réforme.

Néanmoins cette pénétration semblerait s'expliquer par la présence de marchands béarnais dans la ville et ce serait pourquoi le 11 février 1569 les consuls relaient l'ordre de Montluc, sénéchal de Bigorre, qui interdit de « trafiquer avec les Biarnois sur peyne de la vie et confiscation des biens [et de] pouvoir prendre et constituer prisonniers les Biarnois treuvés aud. comté de Bigorre. » Il est certain que depuis le Moyen-Age des sources témoignent que le marché et les foires de Bagnères attirent des marchands béarnais et dès lors nous pouvons supposer que lors des échanges des discussions ont pu concerner les questions religieuses. Il est aussi certain que le clergé local est tombé dans les travers d'un relâchement et d'un désordre matrice de la pré-réforme.² Des fidèles bagnérais ont dès lors pu trouver dans les discours de Béarnais convertis une réponse à leurs interrogations d'autant plus que le catéchisme de Calvin (1537) est traduit en 1556 en gascon « naturel à nous de Béarn, de Comenge, d'Armagnac & autres, qui somes enclos entre les mons Pyrénées & la Garone »³, le

Psautier de Marot est lui aussi traduit au cours de la période qui nous intéresse (1568).

La tradition voudrait que ce soit à Bagnères que Jeanne d'Albret, mariée depuis 1548 à Antoine de Bourbon (1518-1562) et alors *breheigne*, recouvrit la fertilité grâce aux vertus des eaux des bains de Bagnères et Henri IV naquit...⁴. Lors de ses différents séjours (1557, 1567, 1571), Jeanne d'Albret est logée chez les notables de la ville qui mettent à disposition tout ou partie de leur demeure car il convient aussi d'offrir le gîte et le couvert à la cour qui l'accompagne. On peut dès lors légitimement penser qu'à cette occasion des discussions ont dû avoir pour thème les questions religieuses. Des édiles ont pu, par conviction ou pour ne pas déplaire à la reine de Navarre, embrasser le calvinisme à l'instar des faits relatés par Mauran : « Plusieurs nobles familles des plus apparentes du pays reçurent cette nouvelle créance et, à leur exemple, les habitants des villes accoururent au temple et au prêche jusques aux prestres, plusieurs desquels renoncèrent au célibat et s'attachèrent aux femmes. »⁵

Raymond-Merlin », *Bull. de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, vol. 15, n° 15-1, 1982, p. 38-45.

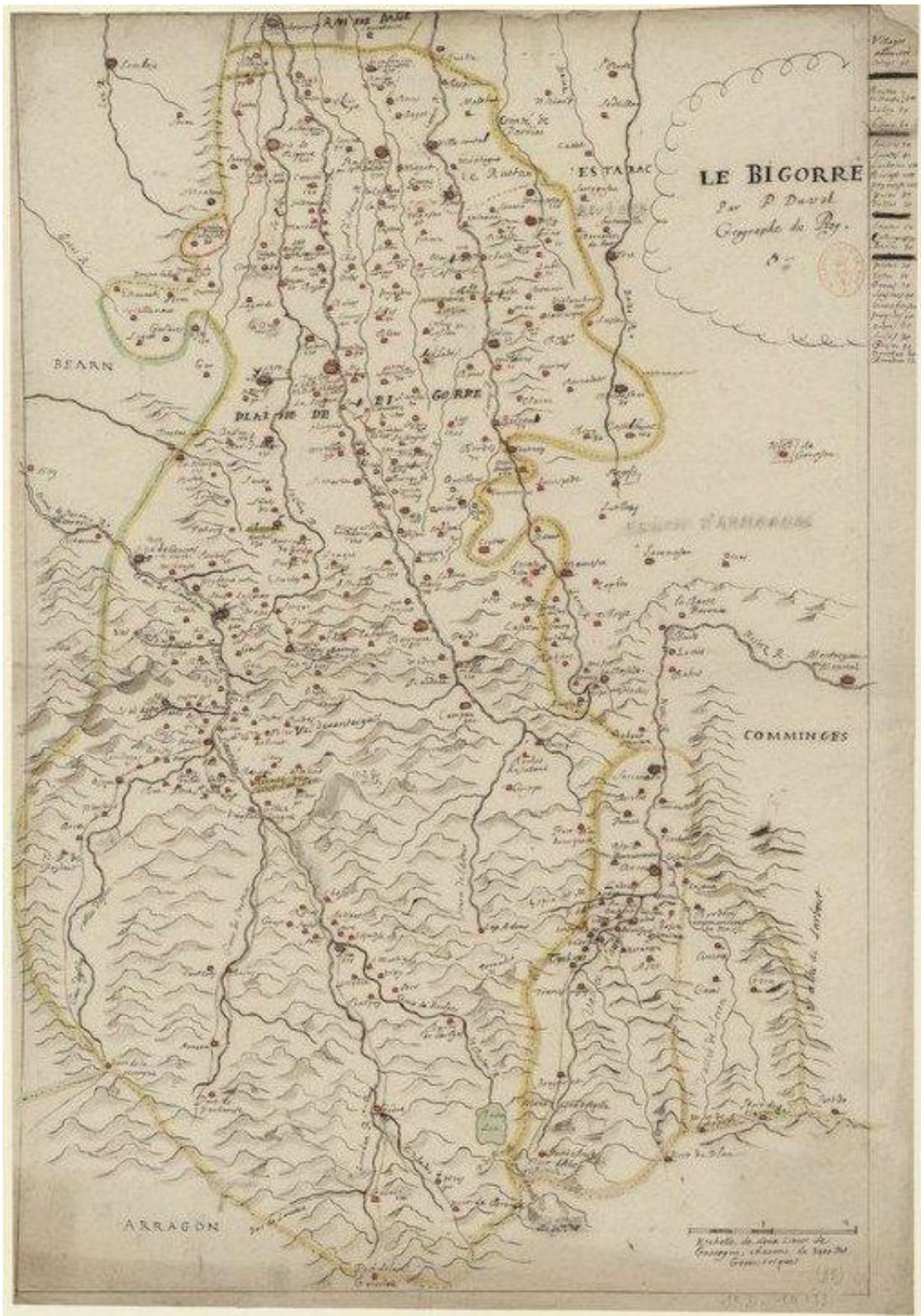
⁴ Elle eut cinq enfants, dont le premier Henri duc, de Beaumont, est né en 1551, mais le premier séjour avéré est postérieur à cette naissance ! Quoi qu'il en soit la reine de Navarre est bien venue, en 1557, prendre les eaux aux bains de Bagnères qui depuis sont nommés les bains de la Reine. Il semble aussi fort probable que la reine de Navarre ait commandité et financé en partie les travaux d'embellissement du porche de l'église paroissiale.

⁵ MAURAN G., *op. cit.*, p. 114. En outre, des séjours de Jeanne de Navarre demeurent toujours des thermes qui lui sont dédiés (Bains de la Reine) et son buste (œuvre de Firmin Michelet, offerte par le baron de Cardaillac, 1920) trône en bonne place sur les lacets des Thermes. On pourra aussi lire les articles parus dans le *Bulletin de la Société Ramond* [BSR] : GANDY P., « Jeanne d'Albret à Bagnères », *BSR*, 3^e et 4^e trim. 1913, p. 155-156 ; LACOSTE A., « Jeanne d'Albret à Bagnères », *id.*, p. 149 ; DUPRAT F., « Jeanne d'Albret et les bains de la Reine », *BSR* 1924-1926, p. 54-55.

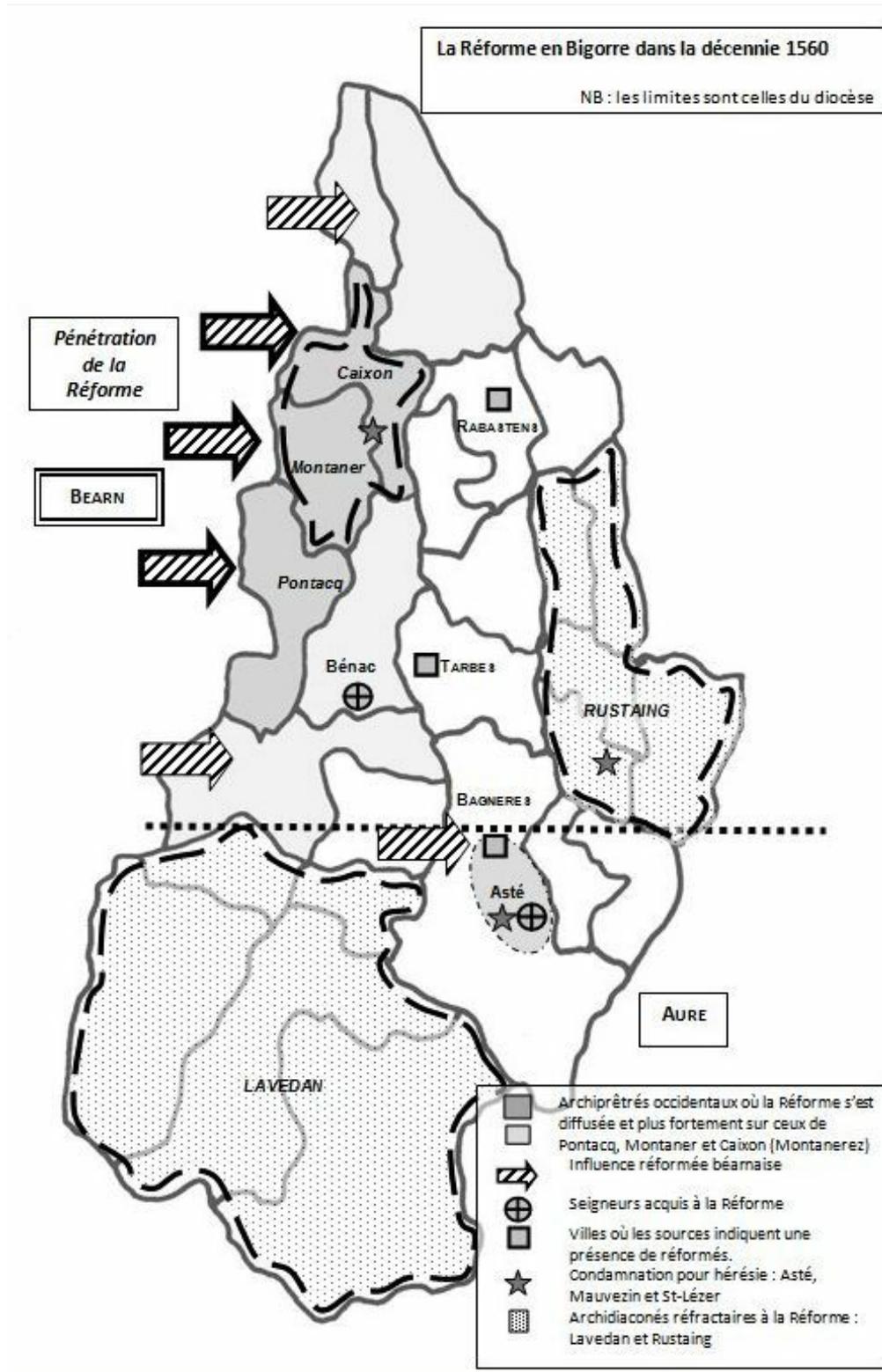
¹ Les autres villes de Bigorre -Lourdes et Vic- ne semblent pas avoir une présence significative de réformés pour autant elle ne fut sûrement pas nulle.

² Louis Canet dans *Histoire du Corps des Prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre (1401-1789)*, 1911, relate cela à propos des Dominicains qui sont sommés, en 1518, par le vicaire général de retrouver une attitude irréprochable (p. 23). Sur ce point cf. SOULET J.-F., « Un diocèse en dérive (XVI^e s.) », *op. cit.*, p. 51-57.

³ PIC F., « A propos de l'emploi de l'occitan par la Réforme : le catéchisme bilingue français-béarnais de Jean



Carte de la Bigorre par Pierre Duval, géographe du roi, v. 1650





Buste de Jeanne d'Albret,
sculpture de Firmin Michelet (1875-1951), 1920

S'il demeure difficile de faire un état des lieux précis de la pénétration de la Réforme à Bagnères, il semble néanmoins que la cohabitation entre les deux croyances ne pose pas de problème, d'autant plus que les eaux génèrent de confortables revenus aux notables, propriétaires des bains¹. C'est ainsi que l'on retrouve Guillaume Salluste du Bartas (1544-1590) qui, dans la *Sepmaine de la Création du monde* (1578), écrit à propos de Bagnères et de ses bains². Ce contexte local explique sans nul doute que la ville accueillit, durant cette période, de nombreuses sessions des états de Bigorre.

Lors de ses séjours balnéaires, la souveraine de Navarre s'est-elle rendue alors jusqu'à Asté pour y rencontrer Antoine de Gramont, son lieutenant général ?

¹ Cette attitude « conciliante » des autorités qui ne cherchent pas à privilégier un des deux camps se retrouve aussi durant la période révolutionnaire, lors du conflit religieux entre les clergés constitutionnel et réfractaire : cf. SANCHEZ J.-C., « La constitution civile du clergé dans les Hautes-Pyrénées, 1789-1801 », *Revue de Comminges et des Pyrénées Centrales*, t. CXXVI, n° 2, juil.-déc. 2010, p. 301-330.

² « Troisième jour », p. 120-121, édition de 1611.

3. Asté, foyer réformé ?

De nos jours rien ne rappelle le triste sort de Bernard Castillon, et le village d'Asté ne garde que quelques vestiges du château des Gramont³. C'est dans cette paroisse que ce dernier exerçait son ministère et où résidaient Guillaume Aucon, Bertrand de Forcade et Domenge Bedera dit Milhet.

La vicomté d'Asté [Aster selon l'orthographe de l'époque] est alors dans le domaine de maison de Gramont⁴ et Antoine de Gramont (1526-1576) embrasse la nouvelle foi. Celui-ci appartient aux premiers cercles des proches de Jeanne d'Albret et fut lieutenant général de Navarre et du Béarn. Il fut aussi actif dans la diffusion de la Réforme dans le Pays Basque où il fut, semble-t-il, à l'origine d'une traduction de Nouveau Testament⁵. A-t-il favorisé l'implantation et le développement d'un foyer réformé à Asté ? Sans nul doute mais il ne faudrait pas pour autant surestimer son rôle car cette vicomté ne fut guère un lieu de séjour privilégié d'Antoine de Gramont, occupé à batailler loin de la Bigorre. Quant au château d'Asté, il semblerait très exagéré d'y voir une possible place forte. Quoiqu'il en soit, l'arrestation de 1562 prouve qu'un noyau réformé existait parmi la population et « quelques personnages d'Asté demeureraient au lieu de Merlheu »⁶ pour tenter de sauver Castillon du sort auquel il était condamné. Qui plus est, Antoine de Gramont semble avoir aussi des relations avec les consuls de Bagnères, auprès desquels il se qualifie lui-même de « premier bourgeois de Bagnères ». Le comte est d'ailleurs choi-

³ Les archives communales déposées aux ADHP (FRAD065-42 E DEPOT 1-51) ne contiennent aucune source sur cet événement et Davezac-Macaya n'y fait aucune allusion pour l'année 1562.

⁴ Les Gramont (Aure-Gramont) ont aussi une position dominante sur le siège épiscopal occupé, de 1474 à 1549, par des membres de cette famille. Cf. SOULET J.-F., « Un épiscopat confisqué », *op. cit.*, p. 51-53.

⁵ Si d'autres nobles se sont aussi convertis comme le seigneur de Bénac ou encore Anne de Bourbon (1531-1594) qui est vicomte du Lavedan, ce dernier n'a pas été à l'origine d'une implantation réformée dans les hautes vallées des Gaves. Pour en revenir à Bénac, cette seigneurie « réformée » est comparable à la vicomté d'Asté.

⁶ DURIER et DE CARSALADE, *op. cit.*, p. 107.

si, en 1569, par les consuls pour régler un conflit concernant l'achat d'un cheval pour le capitaine Berné¹.

Les sources, en dehors des frais inhérents au procès, sont lacunaires et ne permettent pas de dresser une étude précise. Néanmoins cet exemple n'est pas unique : Pierre de Homnibus, moine de Saint-Lézer et le curé de Mauvezin sont eux aussi accusés d'hérésie et condamnés à la réclusion. Dans le clergé régulier bigourdan, le carme Solon et le cordelier Crespin de Laccassaigne adoptent la nouvelle foi et deviennent pasteurs².

L'on imagine volontiers que l'exécution de Castillon « au devant de l'église (...) bruslé tout vif » a du freiner, voire même diminuer l'essor de la Réforme. Quelle fut aussi l'attitude d'Aucon qui, comme Bedera, fut jugé par Dominique de Saint-Aubin juge-mage de Bigorre, et fut déclaré innocent ? Pour autant, en 1569-1570, alors que l'armée de Montgommery menace la région, les habitants d'Asté ne se montrent guère enthousiastes à l'idée de rejoindre les troupes du quarteron qui se mobilisent. Le 8 août, les consuls bagnérais leur adressent un acte de protestation « à faute de vouloir venir en ceste ville pour le service du Roy [...] à peyne d'estre dictz et declairés seditieux, rebelles et desobeysans au Roy. » Pourtant la population ne peut alors guère compter sur la protection du vicomte occupé ailleurs. Antoine de Gramont abjure le protestantisme en 1572 et après avoir été au service de la cause réformée, il mène la lutte contre les troupes huguenotes dirigées par Li[y]sier³.

¹ Procuration des habitants de la ville et du quarteron de Bagnères pour acheter un cheval au capitaine Berné et en faire présent au seigneur de Lons, 6 septembre 1569, in *Les Huguenots en Bigorre*, p. 33-36 ; *id.*, p. 82-83.

² FRANCEZ J., « Un épisode de la pré-réforme à Tarbes », *Bull. relig. du diocèse de Tarbes et Lourdes*, n° 18, oct. 1935, p. 489-491 et FORISSIER M., *op. cit.*

³ Notons, qu'outre Castillon, d'autres réformés furent eux aussi jugés à cause de leur foi réformée. « Guillaume Aucon, notaire de Bagnères; Bertrand de Forcade, Domenge de Védéra, dit Milhet saisis et emprisonnés à Bagnères, jugés à Toulouse en 1562. Dominique de Saint-Amans, juge-mage de Bigorre, poursuivi par la cour souveraine de Toulouse, sur la requête des consuls de Bagnères. Jehan Théas, Jean-Jacques d'Abbaye, et Ramong Gaxie [Garcie] d'Asté, Arnaud Doat, prêtre de Pouzac.

LE TEMPS DES CONFLITS (1567-1594)

« La réforme commençait à s'introduire dans le Bigorre, écrit Davezac-Macaya à propos des années 1563-1566, les ministres y prêchaient leur doctrine ; quelques barons la reçurent favorablement ; le peuple, imitateur des grands, accourut aux prêches ; quelques prêtres embrassèrent les nouvelles opinions et quittèrent le célibat ; l'immense majorité des Bigorrais demeura néanmoins fidèle au catholicisme. Les deux cultes n'étaient pas encore ennemis : les églises leur étaient communes... »⁴ Mais de poursuivre : « comme l'observe un moderne, les sectes protégées deviennent bientôt intolérantes. Les calvinistes demandèrent à Jeanne l'abolition de l'ancienne croyance ; la reine se contenta de proscrire les processions publiques et les enterrements dans les églises. Le clergé catholique se souleva [...] »⁵. En juillet 1567, Jeanne d'Albret préside les Etats de Bigorre et accorde un édit d'apaisement pour ramener le calme, garantissant le libre exercice des deux cultes : Elle « défend de porter armes à feu, de recevoir et loger ceux qui porteraient de pareilles armes [...], prohibe les assemblées publiques et particulières faites en armes, et les assemblées de communautés convoquées sans observer les formes légales [...], défend enfin de forcer et piller les temples, de rompre et abattre les autels et les images, de se provoquer ou s'injurier dans l'une et l'autre religion, et de porter aucun obstacle au libre exercice de l'un et l'autre culte. Les contrevenans seront punis comme criminels de lèse-majesté, par la mort et la confiscation des biens. »⁶

Pierre Capderey et Ramond Capderey, tous deux prêtres de Trébons. Pey de Bibé, tambourin, Jean et Barthomieu de Bibé, de Trébons, poursuivis par le juge-mage de Bigorre et les consuls de Bagnères, en 1569, sur les ordres du Parlement de Toulouse. », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, T XLI, 1892, séance du comité du 8 mars 1892, p. 223-224.

⁴ *Op. cit.*, t II, p. 173.

⁵ *Ibid.*, p. 174.

⁶ DAVEZAC-MACAYA A., *op. cit.*, p. 174. Cette mesure fait suite à la publication, en 1566, d'ordonnances qui favorisent la prédication protestante au détriment du catholicisme dont le culte est en partie entravé.

HISTOIRE
 DES TROUBLES
 DU BÉARN,
 AU SUJET DE LA RELIGION,
Dans le XVII Siècle;

A V E C

Des Notes Historiques & Critiques, où l'on
 voit les principes des maux que les disputes
 de Religion ont causés à la France.

Par le P. MIRASSON, Barnabite.

Non hæc vera Dei fecit reverentia, fecit
 Cæca superstitio

Anti-Lucret. Libr. I.

*On y a joint une Épître du même Auteur, sur
 les Plaisirs de l'Esprit, avec la Critique
 qui en a été faite.*



A P A R I S,
 Chez HUMAIRE, Libraire, rue du Marché-Pallu,
 vis-à-vis de la Vierge de l'Hôtel-Dieu,
 & au coin du petit-Pont.

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

Mais les tensions entre les deux camps sont exacerbées et « une seconde seditio[n] fut causee au Co[n]vent des Cordeliers par Guillaume Tasta Advocat, et un moyne no[n]mé Pesquités. A quoy pour promptement remedier [Jeanne] despecha les sieurs d'Audaux et d'Ichart procureur general, assistez d'un Conseiller Catholique Romain du Parlement de Pau, pour proceder aux informations de tout le fait, et bien tost après, elle lascha un decret qui fut heureusement exploité par le Capitaine Pierre qui se saisit de l'Advocat et l'amena prisonnier à Pau. »¹ En outre le pouvoir royal et l'Eglise mandent en Bigorre « le chevalier Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous (...) pour veiller au maintien du catholicisme » et dans les environs de Bagnères la lutte armée se transforme en brigandage : en 1567, un bandolier Guillaume de Linières/Jean Guilhem², à la tête d'une troupe calviniste attaque l'Escaladieu, où il est pris et tué³.

1. L'expédition de Montgomery

En 1568, la paix de Longjumeau est rompue. Les hostilités reprennent et, dans les territoires de la Maison d'Albret, la troisième guerre de religion (1568-1570) a des répercussions jusqu'à Bagnères. La ville et son quarteron sont menacés par l'armée huguenote que dirige le comte de Montgomery, chargé par Jeanne d'Albret de soumettre la Bigorre.

La reprise des hostilités entre les deux camps se traduit en Bigorre par l'arrivée des troupes de Gabriel de Lorges (1530-1574), comte de Montgomery et régicide

involontaire d'Henri II de France lors d'un tournoi. Lieutenant général de Jeanne d'Albret, il doit affronter l'armée catholique que commande, au nom du roi de France, Antoine de Lomagne (1510-1570), baron de Terride.



Gabriel de Lorges,
comte de Montgomery (1530-1574).
Anonyme, XVI^e siècle (Kunsthistorisches Museum, Vienne).

En 1568, la présence de Jeanne d'Albret dans la ville de Bagnères évite sans nul doute le pire. Mais, une fois partie, Montgomery, qui a poussé son armée jusqu'à Montgaillard, menace désormais Bagnères de représailles si une très forte rançon et même des otages ne lui sont pas remis. Les prises et saccages de villes, entre autres de Trie et de Tarbes, laissent craindre le pire aux consuls⁴.

En janvier, les consuls se réunissent dans le cloître des dominicains pour répondre à la demande du sénéchal [le baron Arnaud d'Antin] qui leur réclame « l'argent de la donation de la reine de Navarre », ainsi que les bénéfices tirés de la vente des « biens meubles et immeubles de ceulx de la Religion »⁵. S'ils consentent à ce dernier

¹ OLHAGARAY P., *op. cit.*, p. 569.

² G. Mauran nomme ce bandolier, « venu d'Aure », Linières (*op. cit.*, p. 114-116), alors qu'A. Davezac-Macaya nomme cet « ennemi juré du catholicisme », Jean Guilhem (*op. cit.*, p. 174). Durier et Carsalade le nomment Jean-Guillem de Linières qui « à la tête d'une troupe de huguenots recrutés dans le Béarn [...] avait pillé les églises de Ger et de Pintac [...] et menaçait d'envahir le Comminges. » *op. cit.*, p. 110.

³ Prise et incendie de l'abbaye de l'Escale-Dieu, DURIER et CARSALADE, *op. cit.*, p. 110.

⁴ *Les Huguenots en Bigorre*, *op. cit.*, p. 9-85.

⁵ Les troupes qui doivent s'opposer à Montgomery sont commandées par le sénéchal et le baron Jean de Bazillac, nommé gouverneur par les Etats de Bigorre, présidés par Raymond Cardaillac, seigneur de Sarlabous (1^{er} septembre 1568).

point, ils demandent à conserver la « donation », au motif de « la réparation de la ville ». Le 11 février, les consuls font proclamer que tous les habitants de Bagnères n'aient à « traffiquer avec les Biarnois sur peyne de la vie et confiscation des biens [et de] pouvoir prendre et constituer prisonniers les Biarnois treuvés aud. comté de Bigorre... ». Il est clair que ces mesures de spoliation et d'arrestation montrent que la tension est extrême pour les quelques protestants qui y résident encore et pour ceux qui sont soupçonnés de collusion. En avril, des vivres sont rassemblés pour ravitailler les troupes catholiques de Montsérié à Montgaillard, de Terride à Pau, et de Villembetz à Tarbes.

C'est au cours de l'été que la situation s'aggrave. Le 16 juillet, Antoine de Baudéan, « capitaine et gouverneur de la dite ville de Bagnères et quarteron d'icelle, pour le Roy » fait proclamer « à voix de trompe et cri public par tous les carrefours et lieux accoutumés (...) que tous les habitants (...) étant habiles et aptes à porter armes se trouvent lundi prochain [18 juillet] (...) avec leurs armes et en bon équipage pour faire montre générale et s'employer au service du Roy à peine de la vie. » Désormais la ville est en état de guerre et des troupes extérieures viennent en renfort, que les consuls décident de nourrir et de loger aux frais du conseil. Le 9 août, le gouverneur interdit aux mobilisés de « bouger de ladite ville et quarteron jusqu'autrement en soit ordonné, ainsi soit tenir prêts et en armes (...) à peine de la vie. » Mais tout le quarteron ne répond pas à la demande du gouverneur, entre autres les habitants d'Asté prétextant la difficulté de rassembler les hommes. Quant à ceux « qui se sont absentes sans congés et permission », le gouverneur décrète la « confiscation de corps et de biens ». Finalement les troupes sont prêtes et marchent avec armes et vivres vers le « camp du Roy à Tarbes, suivant le commandement envoyé par monseigneur le Sénéchal de Bigorre. » Mais, fin août, après la prise de Tarbes, la menace d'une attaque se précisant, les consuls ordonnent

« à ceulx de la Religion de quitter la ville » et de « fere conduire l'argenterie des églises au Pays d'Aure et les deniers de la Ville aussy. »

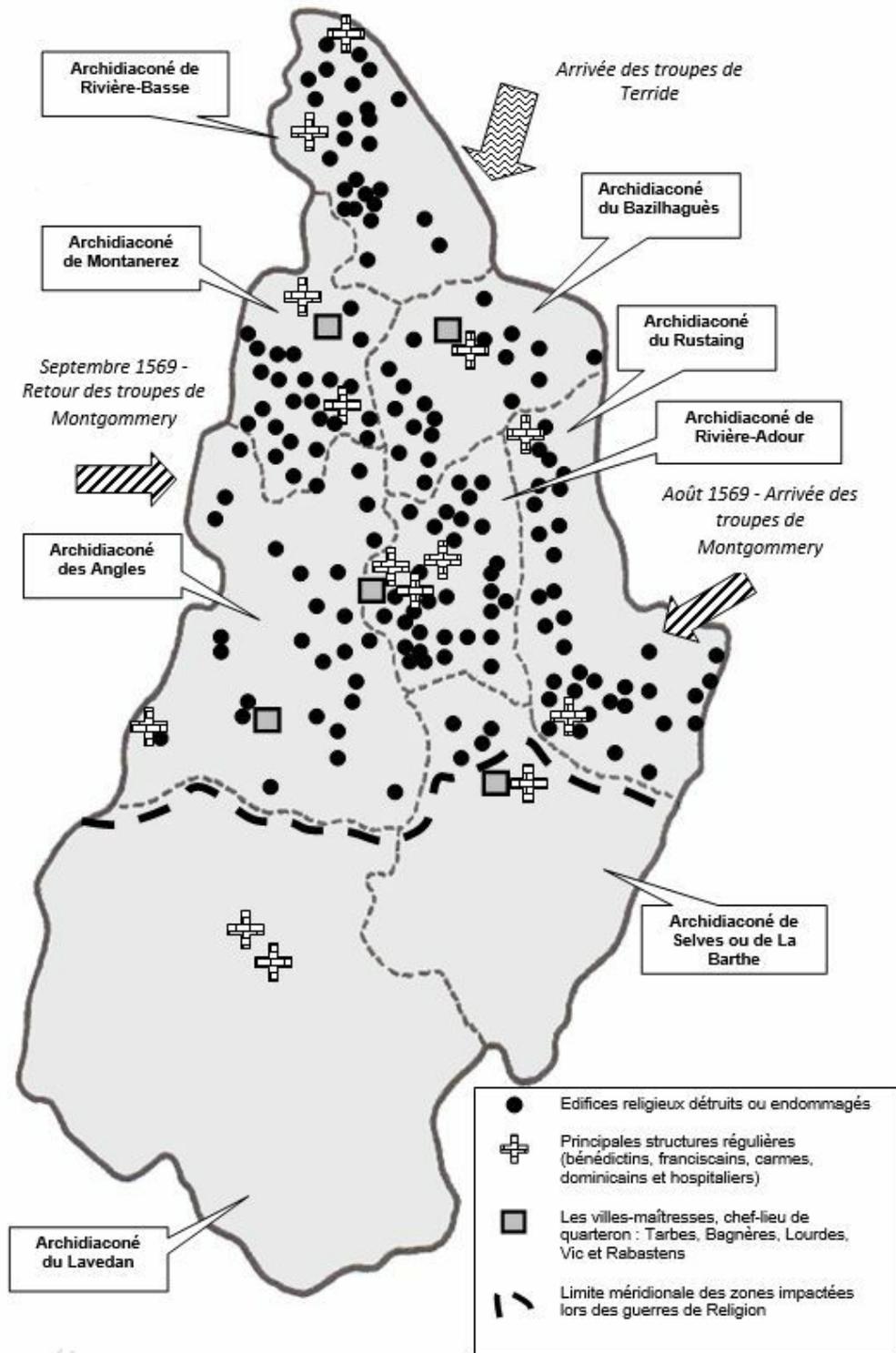
En octobre, depuis Nogaro, Montgomery écrit aux consuls les enjoignant de s'acquitter des « deniers de la donation ». La forme et le contenu ne laissent aucun doute : il faut payer promptement ! Mais les consuls refusent, ce qui n'est pas du goût de Montgomery qui, le 18 novembre, épistolairement les sermonne verbalement leur disant qu'il allait se présenter avec son « armée sur les lieux pour [les] visiter entièrement (...) ».

Finalement les menaces deviennent réalité ! Montgomery se voit contraint de se replier en Bigorre, en novembre, arrêté dans son projet de rejoindre Condom. L'abbé Colomez, dans son *Histoire de la Province et Comté de Bigorre* (vers 1735), relate que Maubourguet, Tarbes, Lourdes, Ibos, Bagnères sont attaqués par les troupes qui ne se retirent qu'à la mi-décembre. Les documents sur cet épisode sont lacunaires pour savoir exactement ce qui s'est passé. Si les bourgs intra-muros n'ont pas été pris, les faubourgs de la ville ont dû subir des pillages et tout particulièrement les églises, mais ces dernières n'ont pas été détruites. Par contre, dans la proche région de Bagnères, les églises de Cieutat, Poumarous, Orignac, Antist, Ordizan et Montgaillard sont incendiées.

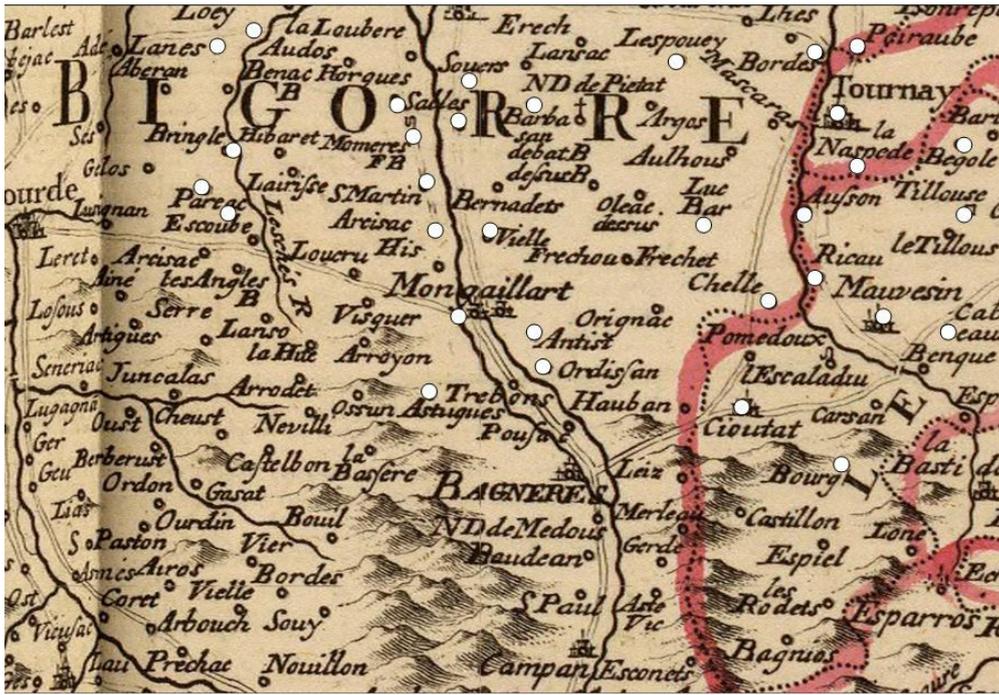
En 1572, Jeanne d'Albret décède¹ ; son fils Henri de Bourbon, lui succède et, écrit Davezac-Macaya, « Les Bigorrais espérèrent retrouver enfin le repos après tant de troubles, sous le règne de leur nouveau comte : les villes se repeuplèrent, et les deux partis, oubliant leurs querelles, ne craignirent pas d'habiter dans les mêmes murs. [...] Mais le calme ne fut pas de longue durée. »²

¹ *Brief discours sur la mort de la Roynne de Navarre advenue à Paris le IX jour de Juin 1572* : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k132915g/f1.zoom>

² *Op. cit.*, p. 200.



La troisième guerre de religion en Bigorre



Les destructions matérielles dans les environs de Bagnères
d'après l'Enquête sur les ravages faits pas les huguenots dans le comté de Bigorre, 5-10 septembre 1575

2. « Souviens-toi de Baudéan ! »

En 1574, la paix de Saint-Germain-en-Laye est à son tour rompue et les hostilités reprennent : « le bruit se répandit, écrit Davezac-Macaya, que les huguenots de Béarn reprenaient les armes et se disposaient à de nouvelles excursions... »

Lors de ce quatrième conflit, dans le Haut-Adour, les forces du capitaine huguenot Jean Parisot, dit Lizier, qui a pris Tarbes, menacent celles d'Antoine de Baudéan, gouverneur de la place de Bagnères qui peut aussi compter sur celles envoyées par le gouverneur de la Haute-Guyenne, cantonnées à Asté¹.

Lizier sur le chemin du retour, arriva à Trébons et, comme le relate G. Mauran, « commença par le meurtre de Guilhem de Peré, consul, et continua l'exécution en bavant et frappant à outrance tous les autres

habitans qui furent trouvés, sans épargner les femmes. L'église et environ 60 maisons y furent brûlées avec les meubles qui étoient dedans, et le pauvre village tellement désolé que la plus grande partie des habitans furent contraints d'aller mendier par les portes. »

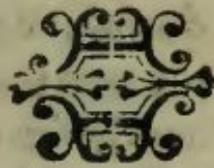
Quant à l'assassinat de Baudéan, « avant que la huitaine fut passée, écrit Mauran, les parents du défunt justement irrités contre le meurtrier, firent prompte recherche des moyens pour avoir la revanche, lesquels se présenterent bien à propos le 28^e jour du mois d'avril. » Ce jour-là, Lizier se rendit au village de Boulou où les habitans refusaient de se soumettre à ses rapines, et où l'attendaient l'armée de Gramont et des renforts de Bagnères et de Trébons. L'embuscade fut prête. Lizier et sa troupe se présentèrent enfin. Le combat commença, les arquebusiers ouvrirent le feu. Lizier blessé d'une pistolade cherchait du secours quand « M^{rs} de Mum et de Lubret [parents de Baudéan] arriverent avec le capitaine Oroust, auxquels Lizier demanda la vie.

¹ On peut supposer que cette position était militairement sûre car c'est là que se tinrent aux mois de mai et de juin les états de Bigorre qui votèrent un emprunt forcé sur les communes pour s'acquitter des frais de la reconquête de Tarbes... cf. DAVEZAC-MACAYA, *op. cit.*, T. II, p. 212-215

DECLARATION
DES CAUSES
 qui ont meu ceux de
 la Religion à reprendre
 les armes pour leur
 conseruatiō. Lan

1574.

*



IMPRIME
à Montauban, au mois de Iuin,

1574.

Ils lui répondirent qu'il se souvint de Mr de Baudean et le tuerent. Tot aprez arrivèrent aussi les soldats du capitaine Forgues, et ceux de Trebons enleverent les oreilles à Lysier et un soldat des Angles emporta la perruque; et aprez avoir tué le cheval, l'ensevelirent dans une même fosse avec le maître. »

Six ans après la fin de ces hostilités, le syndic du clergé de Bigorre fait réaliser l'« Enquête ou Intendit de 1573 » dans le but de faire un inventaire des dégâts et destructions pour obtenir un allègement royal du montant des impôts¹. Le bilan a-t-il été surestimé ?

Quant aux violences celles-ci se poursuivent encore, opposant ligueurs et huguenots comme en 1592 [8^e guerre de religion 1585-1598] : « Le Côté de Bigorre es lises de la souveraineté de Bearn, estoit agité des frisons et syntomes des maladies de la France, de sorte que la noblesse et les Estats avoyent estably pour leur Gouverneur le sieur de Bassilac. Or les sieurs de Mompesat et de la Louvere estoient resolu de se rendre maistres de Tarbe, principale ville de la Comté : de sorte que par tous les artifices qu'ils peurent, ils gaignerent les uns et les autres pour leur tenir la main à leur execution. Le Clergé leur promit d'avancer fort avant leurs intentions, et les autoriser par les sermons des Moynes, apposés pour cest effect. Il leur estoit donc fort faciles d'executer leur desseins, selon le discours humain, car la porte leur avoit esté ouverte par un des traistres : toutefois Dieu suscita quelques uns, jusqu'aux femmes, pour chasser les ennemis du Roy et du pays. »² Lors du siège de Lourdes par les troupes du marquis de Villars, le récit de Pierre Olhagaray fait intervenir un huguenot de Bagnères nommé Marsac : « [Le marquis de Villars] despecha vers le gouverneur et capitaine de la ville [de Lourdes] Marsac de Bagnères pour luy persuader par toutes les voyes du monde, promesses, es-

pera[n]ces, de luy mettre la place entre ses mains, mais il trouva avec qui parler : car il le renvoya si estonné, qu'il n'eust depuis envie de prendre une telle commission, pour laquelle sans reproche quelconque, il pouvoit et devoit estre justement pendu »³.

Si en Béarn, le protestantisme devient la religion officielle, en Bigorre son implantation est arrêtée et le nombre de fidèles décline dans les territoires les plus éloignés du Béarn. Il se maintient principalement dans l'archiprêtré de Pontacq qui de nos jours se situe dans les Pyrénées Atlantiques. Pour autant les Bigourdans ne soutiennent pas avec ardeur les forces de la Ligue qui rançonnent et pillent.⁴ Ce sont à nouveau les communautés des coteaux et de la plaine qui subissent ces exactions.

La présence protestante à Bagnères et à Asté diminue très fortement au terme de cette période mais pour autant ne disparaît pas totalement. Les Arrest Notables du Parlement de Toulouse de 1682 relatent une triste affaire au cours de laquelle : « Jeanne Cucurone, demeurant aux champs, fut attaquée par quatre hommes, lesquesl la pressans de son honneur, elle cria aux voisins ; sur quoi trois prirent la fuite, et ayant attrapé Pierre Laffont, du lieu de Montfa, qui estoit le quatrième, elle le tua. La femme du mort ayant porté plainte, Cucurone avoüa le meurtre en la maniere qui vient d'estre représentée, et ayant été condamné à mort par les Officiers ordinaires des lieux [les juges de Bagnères], elle releva appel en la Chambre de l'Edit, lors séant à Castres [cette cour de justice du Parlement de Toulouse est composée à égalité de catholiques et de huguenots, et juge les affaires concernant ces derniers], sur le jugement duquel appel il fut dit par Arrest du 22 Mars 1611 qu'elle auroit lettres de grace... ». Cependant ce n'est qu'au XIX^e siècle que l'Eglise Réformée s'implante à nouveau dans la région par les séjours de curistes et surtout par l'action d'Emilien Frossard.

¹ L'Enquête a été reproduite par Durier et De Carsalade du Pont in *Les Huguenots en Bigorre, op. cit.*, p. 160-231

² OLHAGARAY P., *op. cit.*, p. 692

³ *Ibid.*, p. 693

⁴ L'archiprêtré de Pontacq subordonne les paroisses de Ger, Ast, Gardères, Luquet et Barlest.